



Aps et changement de statut vpf

Par **1floo**, le **10/09/2013** à **21:14**

Bonjour.

Je suis étudiante étrangère et je vis avec mon copain de nationalité française depuis plus de deux ans. J'arrive à la fin de mes études et mon copain et moi voudrions nous marier ou nous pacsé (on hésite encore) .

Je compte faire une demande aps pour chercher du travail en France.

Ma question: peut on faire un changement de statut vpf étant titulaire d'une aps?

Pourrais - je avoir des témoignages de gens qui l'ont fait?

J'ai lu quelque part qu'aucun changement de statut autre que le statut salarié n'est possible quand on a l'APS?

S'il vous plaît aidez moi!!